

Le Conseil d'Administration et toute l'équipe de la Régie vous souhaitent une année lumineuse pour 2011

## Du nouveau ...



Toujours pour mieux vous servir, notre équipe administrative continue de se renforcer avec

l'arrivée d'Olivier Morbu le 1er août dernier.



*Une année nouvelle commence,  
Remplie de bonnes résolutions,  
Qu'elle rime avec sérénité et prospérité.*

## La Régie en bref...

- **Remplacement d'un grand nombre de compteurs et de coupe-circuits** rue de Tournaine et rue du Temple. Cette opération permet de sécuriser la fourniture d'électricité dans les logements (prévention des pannes).



- **Mise en place d'un nouveau poste de transformation HTA/BT** au futur lotissement « *Le Champ Du Roy* » pour l'alimentation électrique des quelques 100 parcelles à venir.



- **Un câble basse tension a été touché le 31 octobre 2010** par un engin de chantier coupant ainsi l'électricité d'une partie du village d'Uckange.

Nos équipes sont intervenues immédiatement pour pallier à cet incident.

- Le 30 juin 2010 à 20h30 **une panne sur la haute-tension, 20 000 Volts, est survenue rue de Bretagne** privant tout Uckange de courant avec un rétablissement progressif jusque 21h10.

### ENERGIES & SERVICES

8 bis rue de la gare  
BP 36

57270 UCKANGE

[www.energies-services.org/uckange](http://www.energies-services.org/uckange)

tél 03 82 86 33 00 fax 03 82 86 37 22  
mail : [uckange@energies-services.org](mailto:uckange@energies-services.org)

**Bureaux ouverts du lundi au vendredi  
de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

**en dehors de ces horaires,  
notre service d'Urgences à votre disposition  
24 HEURES / 24 - 7 JOURS / 7**

**06 07 03 21 72**

## La loi NOME...



La mise en place de la future loi Nomé aura un impact important sur l'activité économique des Régies Communales d'Electricité.

Après la dernière réforme de 2000, qui faisait encore appel à la notion de Service Public, ce projet de loi remet en cause l'existence même de la tarification réglementée en interdisant à nos abonnés Jaune (PME PMI) et Vert (INDUSTRIELS) de continuer à en bénéficier dès 2015.

Ce texte de loi est censé créer les conditions d'une vraie concurrence en favorisant l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché de l'énergie française.

En fait, cela risque à terme de pénaliser lourdement nos investissements au détriment de la qualité de nos réseaux et de voir fortement augmenter les prix de vente imposés par les distributeurs nationaux et européens pour rattraper les prix pratiqués par des pays voisins (alors que la concurrence devrait avoir pour objectif de tirer les prix vers le bas ...).

Cependant, les Régies Communales d'Electricité pourront mutualiser leurs moyens en se regroupant pour bénéficier des meilleures conditions d'achat de l'énergie. Ainsi, pour compenser une hausse certaine de l'électricité, les Régies vont devoir développer leur activité sur le « marché ouvert » et perdre ainsi une grande partie de leur indépendance face aux multinationales et à la Bourse.

## FUTURS LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES...

**Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) obligatoire dans les annonces immobilières à partir du 1er janvier 2011.**

Le DPE était déjà obligatoire dans les transactions de vente ou de location, mais à partir du 1er janvier prochain, une étape supplémentaire sera franchie.

**Ainsi, toutes les annonces immobilières devront impérativement préciser la performance énergétique des biens à louer ou à vendre.**

Les agents immobiliers, syndics ou administrateurs de biens devront ainsi inciter les propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, afin de préserver la valeur patrimoniale de leur bien.

## ENCORE UNE AUGMENTATION !!!

Après un mouvement tarifaire de l'électricité le 15 août de près de 3% pour les clients domestiques (plus de 4.5% pour les professionnels), le budget de l'électricité devrait encore s'alourdir dès janvier 2011.

En effet, le gouvernement a accepté un amendement sur la loi de finances 2011, permettant de relever la CSPE à 0.7cts d'€ du KWh au lieu de 0.45cts, **soit plus de 45% d'augmentation !**

Cette décision entrainerait de ce fait une nouvelle hausse de 3% des factures d'électricité.

*Au jour où nous mettons notre lettre d'info sous presse, la décision définitive d'augmenter la CSPE n'a pas encore été rendue.*



### Qu'est ce que la CSPE?

**C'est la Contribution au Service Public de l'Electricité, cette taxe est payée par tous les abonnés.**

## Vous déménagez ?

**N'oubliez pas de vous présenter à nos bureaux au minimum 3 jours avant votre déménagement afin de demander le relevé de votre compteur et la résiliation de votre abonnement.**

**Dans le cas contraire, vous resteriez redevables de tous les abonnements et des consommations qui continueraient d'être enregistrés à votre nom.**

## Les bons gestes ...

**Utilisez votre thermostat à bon escient en ajustant le chauffage dans chaque pièce. (Inutile de chauffer une chambre quand il n'y a personne).**

**Privilégiez une température de 19°. Une baisse de 1° correspond à une facture de chauffage allégée de 7%.**

**Vérifiez les joints d'étanchéité de vos appareils électroménagers tels que réfrigérateur ou congélateur. Un joint défectueux et votre appareil devient vite gourmand en énergie.**



### Elle finance notamment :

- Le Tarif de Première Nécessité (TPN) pour les clients les plus démunis.
- Les surcoûts de production d'électricité dans les DOM-TOM.
- Le budget du Médiateur national de l'énergie.
- Mais elle finance aussi le surcoût lié aux politiques de soutien aux énergies renouvelables comme les panneaux photovoltaïques dont le prix de rachat est plus de 7 fois supérieur à nos prix de vente HT.

**Ce n'est donc pas l'électricité qui augmente mais bien une taxe imposée à tous les consommateurs.**

Energies & Services n'est pas responsable de ces évolutions tarifaires. Nous ne faisons que répercuter ce que nous impose le législateur.